



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SIVU SCOLAIRE POYANNE LAUREDE  
Séance du 06 juin 2024  
DCS2024-06-08**

**Etaient présents** : Fabienne LABY-FAUTHOUX – Alain LABAT - Séverine SOUPOT – Michel ROUSSEL – Jean Michel ROMERO – Catherine ROSSIGNOL –

**Absents excusés** : Anne ROUSERE - Pierre VINCENT – Christophe BERGE

**Secrétaire de séance** : Alain LABAT

**Date de la convocation** : 29 mai 2024

**Objet** : Subvention à la coopérative scolaire

Considérant les frais engendrés par la coopérative pour financer les activités scolaires des classes du SIVU scolaire RPI Poyanne-Laurède

Considérant la demande de la coopérative scolaire de participation financière pour le voyage scolaire des classes de CP – CE1 et CE2 – CM1 de Poyanne

Le Comité syndical, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré décide d'octroyer deux subventions au titre de l'année 2024 à la coopérative scolaire comme suit :

- Subvention pour frais de fonctionnements : 3 700€
- Subvention de participation au voyage : 1 300€

Fait à Poyanne, le 06 juin 2024

Le secrétaire

Alain LABAT

La Présidente

Fabienne LABY-FAUTHOUX

